

ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS697

présenté par

M. Lecamp, Mme Bergantz, M. Isaac-Sibille, M. Falorni, Mme Josso, Mme Maud Petit,
M. Turquois, M. Philippe Vigier et les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants)

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.